

# Mouvement, le 2ème tour

## Qui participe ?

Les collègues non-titulaires d'un poste et n'ayant rien obtenu au premier mouvement sont donc obligés de participer à la 2ème phase. Les collègues titulaires d'un poste, n'ayant rien obtenu, restent bien-sûr sur leur poste.

## Comment ?

La deuxième phase est aussi informatisée. La liste des postes vacants fera l'objet d'une circulaire et vous reformulerez des vœux sur le serveur I-prof.

Les **PE2** formuleront également leurs vœux avec un barème de : AGS + 15 (note bonifiée par défaut)

Les **T1** auront un barème de : AGS + note moyenne de leur échelon.

## Maintiens

### - T1

Les T1 restés sans poste à l'issue de la 1ère phase du mouvement peuvent demander à être maintenus sur leur poste (si l'on retrouve au moins la moitié du poste d'origine)

### - Sur postes ZEP, plan violence, ASH, modulateur de PEMF (à TP) et bilingues allemands

Les collègues n'ayant rien obtenu au 1er mouvement et souhaitant être maintenus sur un poste ZEP, plan violence, ASH ou modulateur (à condition que le poste soit publié au 2ème mouvement dans les mêmes termes) peuvent être maintenus sur leur poste.

## Pour ces maintiens

Le maintien n'est valable qu'à la phase informatique de la 2ème phase du mouvement.

L'administration mettra une priorité en place au 2ème mouvement informatisée pour ces collègues. Au moment des vœux, il faut obligatoirement saisir ce poste en 1er vœu, après les 13 circonscriptions.

Il faut adresser, pour le vendredi 30 mai 2008, délai de rigueur, un courrier à l'Inspection Académique, DPE, 1er Bureau, avec copie à leur IEN, afin de solliciter une reconduction sur le même poste (cette demande peut également être faite par mail - aucune demande postérieure à cette date ne sera prise en compte).

**Le SNUipp met à disposition des personnes intéressées une lettre-type de demande de maintien (voir sur le site)**

## "S'essayer"

Le poste de titulaire est réservé un an. Il faut participer au 2e mouvement phase informatique. Il faut adresser un courrier (même modalités que pour un maintien).

### - sur un poste ASH...

Les collègues titulaires de leur poste peuvent "s'essayer sur un poste ASH". Ils doivent participer au 2ème mouvement sur un poste d'ASH.

### - sur d'autres postes

Les titulaires mobiles et les personnes affectés sur un poste de décharges de maîtres-formateurs depuis 5 ans peuvent s'essayer sur un autre poste.

**La saisie des vœux** s'effectuera du **3 juin au 9 juin 2008 inclus**. Les réajustements de carte scolaire ne seront donc pas encore connus (CTPD le **24 juin 2008**).

## Nominations en deux temps !

La CAPD du 2ème mouvement aura lieu en 2 phases comme d'habitude mais à des temps différents

**1. la phase informatisée** : les personnes sont nommés sur les vœux de postes précis faits sur i-prof. Conseil : ne pas oublier les 14 vœux de zones géographiques en débutant sa liste de vœux sur i-prof !

**le jeudi 26 juin 2008**

**2. la phase manuelle** : si vous n'obtenez rien parmi vos vœux précis, vous serez nommés en séance selon l'ordre de vos 14 vœux de zone

**le mercredi 2 juillet 2008**

Le SNUipp tiendra des permanences entre les 2 phases pour informer les collègues, *si nous avons des documents pour la phase manuelle*. Prenez contact après le 26 juin...

## Résultats sur internet

<http://68.snuipp.fr>

Au téléphone 03 89 54 92 58

03 89 64 16 61

Permanence vœux  
2ème mvt phase informatique

## Mulhouse

Vous pouvez nous contacter les jours habituels de permanence jusqu'à 17h au local et **mercredi 4 juin 2008 de 9h à 13h**

## Colmar

Des permanences sont prévues à l'IUFM:  
**mardi 3 juin 2008 de 12h à 13h30** et **mercredi 4 juin 2008 de 10h à 14h**